

qu'elle vint à en avoir: Promettant pareillement pour eux, leurs héritiers & successeurs, de n'aider jamais ladite Personne, ni ses descendans, directement ni indirectement, par mer ni par terre; par conseil, secours, ni assistance quelconque, soit en argent, armes, munitions, Vaisseaux, Soldats, Matelots, ou en quelqu'autre maniere que ce puisse être; & d'observer la même chose à l'égard de qui que ce soit qui pût avoir ordre ou commission de ladite Personne, ou de ses descendans, pour troubler le Gouvernement de Sa Majesté Britannique, ou le repos de son Royaume; soit par une guerre ouverte, soit par des conspirations secrètes, ou en excitant des séditions & des rebellions, ou en exerçant la Piraterie contre les Sujets de Sa Majesté Britannique, auquel dernier cas, Sa Sacrée Majesté Imperiale Catholique s'oblige à ne pas permettre qu'on donne retraite ausdits Pirates dans ses Ports des Pays-Bas, & Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne, & les Etats Generaux des Provinces-Unies des Païs Bas s'obligent à la même chose, par rapport aux Ports de leurs Etats: Tout comme Sa Majesté Britannique s'engage, de ne donner aucune retraite dans les Ports de son Royaume aux Pirates qui croisent sur les Sujets de Sa Sacrée Majesté Imperiale Catholique, de Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne & des Seigneurs Etats Generaux. Enfin Sa Majesté Imperiale Catholique, Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne & les Seigneurs Etats Generaux s'obligent, à ne donner aucune protection ou azile, dans aucun endroit de leurs Etats, à ceux des Sujets de Sa Majesté Britanique, qui
sont